

# Syndicat Indépendant Académique de l'Enseignement Secondaire Aix-Marseille

**■ 133 Rue Jaubert 13005 MARSEILLE** 

**20** 04 91 34 89 28 **a** 06 80 13 44 28

**☆** jean-baptiste.verneuil@wanadoo.fr

http://www.siaes.com

Syndicat - Mational - Indépendant de l'Enseignement du Second degré http://www.sies.fr

Fédération Autonome de l'Education Nationale





# Lettre de présentation aux stagiaires de l'Académie d'Aix-Marseille

Marseille, le 16 Juillet 2013

Chère, cher collègue,

Vous venez de réussir au concours pour être titularisé(e), au terme de votre stage, dans un corps de l'Education Nationale. Nous vous félicitons pour ce succès et vous souhaitons la bienvenue dans notre Académie.

Cette année, cruciale pour vous, sera rythmée par vos nombreuses obligations de stagiaire, votre service dans l'établissement où vous serez affectée(e), la constitution de votre demande de mutation au mouvement inter-académique (Novembre - Décembre 2013), puis intra-académique (Mars - Avril 2014).

Le SIAES - DEUXIÈME SYNDICAT DANS L'ACADÉMIE tous corps confondus (Agrégés, Certifiés, Professeurs d'EPS, PLP, CPE) - disposant d'élu(e)s siégeant dans toutes les commissions où est gérée votre carrière et de responsables expérimentés et joignables, vous propose donc ses services en ces domaines.

Le *SIAES*, syndicat <u>ACADÉMIQUE</u>, est membre du *SIES* (Syndicat - <u>NATIONAL</u> - Indépendant de l'Enseignement du Second degré) et affilié à la FAEN (Fédération Autonome de l'Education Nationale). Ces organisations sont officiellement reconnues au plus haut niveau et reçues au Ministère. Nos positions sont donc relayées au niveau national lors des audiences syndicales ou fédérales.

La cotisation de 35 euros comprend l'adhésion : - au SIAES

au SIAES SYNDICAT ACADÉMIQUE,

- au *SIES* 

- à la FAEN

SYNDICAT NATIONAL, FÉDÉRATION NATIONALE.

Au SIAES - SIES / FAEN, la cotisation court sur 365 jours consécutifs.

Le SIAES - SIES | FAEN affirme sa volonté d'INDÉPENDANCE, face à des syndicats que beaucoup jugent trop marqués par l'idéologie ou la politique. Son seul objectif est la défense des intérêts matériels et moraux des personnels qui s'adressent à lui. Il ne roule de ce fait pour personne d'autre que vous et défend, en votre nom, un enseignement public de qualité.

Le SIAES - SIES propose les cotisations les moins chères du « marché syndical » pour un service au moins égal sinon bien supérieur à celui des autres syndicats et <u>ne vit - contrairement à la majorité des organisations syndicales - que grâce aux cotisations des adhérents ce qui garantit son indépendance.</u>

Le SIAES - SIES est l'un des seuls syndicats de l'Education Nationale à ne toucher aucune subvention (sa fédération, la FAEN ne touche aucune subvention contrairement aux autres) et à ne vivre que des cotisations de ses adhérents dont le montant est fixé au plus juste de ses besoins, sans frais inutiles!

Le principal objectif du SIAES - SIES est d'offrir aux personnels de l'Education Nationale les services dont ils ont besoin pour être renseignés, conseillés, aidés... ou défendus, si nécessaire. Et ce <u>en dehors de toute considération idéologique ou politique</u>, donc <u>en toute INDEPENDANCE</u>, dans <u>un souci d'écoute et de proximité dont peut témoigner notre totale disponibilité</u>, 7 jours sur 7 (y compris durant les vacances), de 8h00 à 21h00.

Pour ce qui est des idées et valeurs que nous défendons, notre souci premier est de voir assuré par des professeurs qualifiés un enseignement de qualité, dans l'intérêt des élèves évidemment mais aussi dans celui des professeurs eux-mêmes eu égard au travail qu'ils ont dû fournir au cours de leurs études universitaires.

Nous pensons ainsi que si Instruction et Education vont de pair, la seconde ne saurait l'emporter sur la première sans risque de voir notre métier transformé en une simple fonction d'animateur socio-culturel ou de psychothérapeute scolaire. Nous croyons, loin des théories pédagogistes à la mode, au bon sens dans la pratique de notre métier, au travail en équipe librement consenti et non imposé, comme à la liberté pédagogique (que nous confère la loi) mise au service des élèves dont nous avons la charge.

Dans l'attente de vous rencontrer, de répondre à vos questions, nous vous souhaitons une BONNE RENTRÉE.

Le SIAES - SIES | FAEN sera présent lors de la journée de rentrée administrative et pédagogique des stagiaires qui aura lieu le Lundi 26 Août 2013. Nos élu(e)s et représentants seront présents pour vous accueillir et à votre disposition pour vous renseigner et vous remettre différentes publications. Un « Livret d'accueil - Guide du stagiaire » qui contient de précieuses informations qui vous seront utiles tout au long de votre année de stage vous sera gracieusement adressé.

Rendez-vous le 26 Août 2013 pour faire connaissance avec le SIAES - FAEN et le SIES - FAEN!

Vous constaterez aisément, dès la journée de rentrée administrative et tout au long de l'année, qu'il existe un grand nombre de syndicats d'enseignants qui vous proposeront leurs services. Certains connus, d'autres moins. Le pluralisme est ainsi bien assuré... mais le choix peut se révéler difficile dans ce maquis des sigles!

Nous vous conseillons donc, avant toute adhésion à quelque syndicat que ce soit, de vous renseigner, de vous documenter, de prendre contact, de faire un "comparatif" selon les critères que vous aurez choisis et de **ne pas vous laisser abuser**. Bref, de réfléchir et, en un mot, de **ne pas vous laisser forcer la main ou signer sous la pression**, en sachant que rien ne presse.

Nombreux(ses) sont les stagiaires qui ont apprécié le travail et la disponibilité des responsables du *SIAES* quand d'autres syndicats étaient fermés ou injoignables (comme ils le seront peut-être en cours d'année, le soir, les week-end ou les prochaines vacances ...) et qui nous l'ont fait savoir, certain(e)s en adhérant dès maintenant. <u>Nous leur souhaitons chaleureusement la bienvenue à la fois dans le métier et notre syndicat.</u>

Conscient des difficultés financières auxquelles sont confronté(e)s les stagiaires (très faible rémunération au vu du niveau d'étude, difficulté à se loger décemment, frais de déménagement non pris en charge, achat éventuel d'un véhicule et de matériel informatique, frais de déplacement durant l'année etc.), le SIAES a fixé la cotisation annuelle à 35 euros pour cette catégorie de personnel. Une cotisation stagiaire 2 à 4 fois moins chère que celle des autres syndicats ... pour un service au moins équivalent ! Beaucoup s'en étonnent, nous questionnant sur les raisons de cette différence - parfois énorme - qui s'accentue pour la cotisation des titulaires (de 72 à 112 € / an au SIAES).

Comment le SIAES - SIES / FAEN, deuxième syndicat de l'académie, peut-il proposer de telles cotisations tout en ne bénéficiant d'aucune subvention, ni ressource publicitaire, contrairement à la plupart des autres syndicats qui bénéficient indirectement d'une subvention allant de 181.517,25 à 363.034,50 euros par an versée à leur confédération?

- Toutes les publications, les envois postaux, le travail de secrétariat, les permanences téléphoniques, la gestion ... sont réalisés par des professeurs après leurs journées de travail.
- Quand d'autres syndicats impriment leurs publications en couleur sur du luxueux et peu écologique papier glacé, le SIAES imprime en noir et blanc sur du papier ordinaire.
- Les cotisations des adhérents du *SIAES* ne servent pas à financer de somptueux locaux, ni ce que nous estimons être des gadgets.
- Les frais de fonctionnement engagés correspondent aux <u>besoins réels</u> du *SIAES* pour <u>vous servir</u> et <u>défendre notre conception de l'enseignement</u>.

Ainsi, les cotisations réduites que nous vous proposons, qui incluent la cotisation au *SIES* (notre syndicat <u>NATIONAL</u>) et à la <u>Fédération</u> Autonome de l'Education Nationale (FAEN), sont rendues possibles par la <u>suppression de tous les frais superflus</u> et l'abnégation de nos responsables syndicaux et militant(e)s.

Notre volonté est sans faille, mais notre force sera celle que vous nous donnerez par votre soutien. Si vous partagez notre conception du syndicalisme, rejoignez-nous et soutenez nos actions en réglant votre cotisation!

## Le SIAES, LE syndicat INDÉPENDANT. Un syndicalisme AUTHENTIQUE!

Vous découvrirez avec stupeur, effarement ... ou amusement que dès la journée de rentrée administrative de nombreuses banques, mutuelles, assurances ... vous proposeront leurs services. Nombreux seront aussi les syndicats d'enseignants (certains de leurs responsables se montreront peut-être pressants pour vous faire adhérer !!!) qui vous remettront, en plus de leur documentation, des gadgets dont nous laissons chacun(e) juger de l'utilité : stylos, calendrier, casquettes, porte-clefs, agenda, clé USB, carnet de bord ... Cela varie selon les années et les syndicats ... Gadgets forcement financés par les cotisations des adhérents de ces mêmes syndicats. Autant vous prévenir que vous repartirez chargé(e), les mains encombrées de sachets plastiques !

Vous remarquerez également en parcourant les publications des différents syndicats que l'immense majorité d'entre elles sont garnies de pleines pages de publicités pour des banques, des mutuelles, des assurances, avec lesquelles ces syndicats sont en partenariat ce qui leur procure une source de financement via les ressources publicitaires.

Notre indépendance idéologique et financière n'a pas de prix ! Le SIAES n'a de partenariat avec aucune société et ne cherchera donc pas à vous vendre un « pack » syndicat / mutuelle / banque / assurance. A fortiori quand une protection juridique complémentaire n'est pas forcément utile puisque vous bénéficieriez de la protection juridique du fonctionnaire accordée par le Rectorat en cas d'agression ou d'accident.

Le SIAES ne vous offrira aucun gadget futile, mais il sera à vos côtés pour les étapes essentielles de votre carrière. Nous vous remettrons nos publications et vous pourrez avoir la certitude que nos responsables vous soutiendront et seront disponibles tout au long de l'année. N'est ce pas justement ce que l'on attend d'un syndicat ?

### Et à titre d'informations ... quelques données sur le S.I.A. E.S. :

Rejoindre le SIAES, c'est sortir de l'isolement, opter pour la PROXIMITÉ, être défendu dans un syndicat qui ne roule pour personne d'autre que pour vous, pour vous défendre, défendre votre métier et votre engagement pour un enseignement public de qualité, au profit de tous les jeunes qui nous sont confiés.
Scrutin d'Octobre 2011

Résultats académiques globaux pour le second degré Source: Bulletin Académique spécial n° 248 du 21/11/2011 du Rectorat.

Tous corps (personnels titulaires) : Agrégés, Certifiés et AE, Professeurs et CE d'EPS, PLP, CPE, PEGC, CoPsy.

1 10100000010 Ct OL 0 L1 0,1 L1 , Ol L,1 L00, Ool 0y.			
Syndicat	Position	% 2011	
SNES, SNEP, SNUIPP, SNUEP	1 <sup>er</sup>	49,84 %	
SIAES	2 <sup>ème</sup>	10,32 %	
CGT	3 <sup>ème</sup>	6,36 %	
SNETAA-FO	4 <sup>ème</sup>	6,25 %	
SGEN-CFDT	5 <sup>ème</sup>	6,15 %	
SUD EDUCATION	6 <sup>ème</sup>	5,81 %	
SE-UNSA	7 <sup>ème</sup>	5,35 %	
SN-FO-LC	8 <sup>ème</sup>	4,81 %	
SNALC-FGAF	9 <sup>ème</sup>	4,63 %	
SNCL	10 <sup>ème</sup>	0,24 %	
SNPCT	11 <sup>ème</sup>	0,23 %	

### Représentativité sur trois corps :

Agrégés, Certifiés et AE, Professeurs et CE d'EPS

Syı	ndicat	Position	% 2011
SNES-FSU +	SNEP-FSU	1 <sup>er</sup>	59,06 %
SIAES		2 <sup>ème</sup>	11,90 %
SUD		3 <sup>ème</sup>	6,40 %
SN-FO-LC		4 <sup>ème</sup>	5,93 %
SNALC-FGAF		5 <sup>ème</sup>	5,92 %
SGEN-CFDT		6 <sup>ème</sup>	4,97 %
SE-UNSA	0 élu	7 <sup>ème</sup>	3,47 %
CGT	0 élu	8 <sup>ème</sup>	2,36 %

### REPRÉSENTATIVITÉ du SIAES:

- 2ème syndicat de l'académie tous corps confondus
- syndicat pour les professeurs Agrégés
- 2ème syndicat pour les professeurs Certifiés
- 2ème syndicat pour les professeurs et CE d'EPS
- 5<sup>ème</sup> syndicat pour les PLP

La défense du métier, la défense du collègue, comme seules priorités.

### EN TOUTE INDEPENDANCE.

Le S.I.A.E.S. est un syndicat RÉELLEMENT INDÉPENDANT. II n'est inféodé ni lié à aucune idéologie, ni à aucun parti. Il ne reçoit aucune subvention, à la différence de la plupart des autres syndicats. Il n'a qu'un objectif : en toute INDÉPENDANCE, défendre les intérêts matériels et moraux des enseignants, les informer, les aider, intervenir rapidement et efficacement lorsqu'ils le demandent.

Extrait du Règlement Intérieur du SIAES « ... l'indépendance du syndicat étant un de ses fondements statutaires (Statuts Art. 2), aucun adhérent ne peut postuler pour être membre du Bureau Syndical du SIAES, au risque de démission ou d'exclusion du dit Bureau Syndical, s'il exerce dans et/ou pour un parti politique ou une association assimilée, une responsabilité autre que simple adhérent. De même tout membre du Bureau Syndical du SIAES s'engage, dans le cadre de ses fonctions et responsabilités au sein du syndicat, à un devoir de réserve vis à vis de ses préférences ou engagements politiques ou confessionnels personnels. »

#### Quel autre syndicat peut en dire autant ET le mettre en pratique ?

Le SIAES est une composante du S.I.E.S. (Syndicat - NATIONAL Indépendant de l'Enseignement du Second degré) et de la FAEN (Fédération Autonome de l'Education Nationale), et associé au SAGES (Syndicat des Agrégés de l'Enseignement Supérieur). A ce titre nos responsables sont régulièrement reçus au Ministère ou à l'occasion des diverses consultations et audiences organisées.

AGREGES	% 2011	CERTIFIES	% 2011	EPS	% 2011	PLP	% 2011
SNES-FSU	56,86 %	SNES-FSU	56,17 %	SNEP-FSU	83,14 %	SNETAA-FO	40,74 %
SIAES 2 élus	11.97 %	SIAES 4 élus	12,10 %	SIAES	10,47 %	CGT	29,40 %
	· ·		,		•	SE-UNSA	9,37 %
SNALC-FGAF	11,36 %	SN-FO-LC	7,19 %	SN-FO-LC	2,47 %	SGEN-CFDT	7,94 %
SGEN-CFDT	7,93 %	SUD	7,16 %	SE-UNSA	2,33 %		,
SUD	6,17 %	SNALC-FGAF	5,27 %	SUD	1,60 %	SIAES	6,58 %
SN-FO-LC 0 élu	3,20 %	SGEN-CFDT	4,87 %		_	SUD	4,46 %
SE-UNSA 0 élu	2,52 %	SE-UNSA 0 élu	3,90 %			SNPCT	1,51 %
		CGT 0 élu	3,35 %				

### **UN ENSEIGNANT, C'EST SOUS-PAYE!**

Depuis plus de 30 ans, notre profession n'a cessé d'être financièrement dévalorisée!

### UN ENSEIGNANT, ÇA PREND DES COUPS!

Les violences contre les personnels s'amplifient année après année! La charge de travail non rémunéré s'accentue! Les conditions d'exercice se dégradent! Les services partagés sur plusieurs établissements se multiplient! Les pressions exercées par la hiérarchie et les parents d'élèves contre des personnels isolés s'accentuent!

#### **EXIGEONS ENSEMBLE LE RESPECT:**

UNE ADMINISTRATION QUI NE FUIT PAS SES RESPONSABILITES. PROTEGE ET RESPECTE SON PERSONNEL UNE REVALORISATION DE NOS TRAITEMENTS ET DE NOS CONDITIONS DE TRAVAIL

## Toute l'actualité syndicale et professionnelle sur www.siaes.com

Le montant de la subvention annuelle accordée à chaque organisation syndicale\* représentative de fonctionnaires de l'État au niveau national est fixé à :

CFDT (SGEN): FO (SN-FO-LC, SNETAA): 363 034,50 euros 363 034,50 euros CGC: 181 517,25 euros FSU (SNES, SNEP etc.): 363 034,50 euros CFTC 181 517,25 euros **SOLIDAIRES (SUD Education):** 181 517,25 euros CGT (CGT Educ'action): UNSA (SE-UNSA): 363 034.50 euros

Le S.I.A.E.S. | SIES - FAEN totalement indépendant financièrement et idéologiquement ne touche aucune subvention et ne vit que des cotisations de ses adhérents en proposant les cotisations les moins onéreuses!

Arrêté du 5 Juillet 2007 fixant le montant de la subvention versée aux organisations syndicales représentatives de fonctionnaires de l'Etat. \* Chaque organisation citée regroupe plusieurs syndicats ; entre parenthèse le syndicat de l'éducation nationale de chaque confédération qui bénéficie indirectement de la subvention accordée à la confédération.

## MUTATIONS : les élus du SIAES à votre service.

Le SIAES - SIES | FAEN conseille et accompagne ses adhérents pour la phase inter ET pour la phase intra, quelle que soit l'académie obtenue.

Pour le mouvement INTER comme pour le mouvement INTRA, le SIAES publie un journal « Spécial Mutations » et tient de nombreuses permanences pour conseiller INDIVIDUELLEMENT ses adhérents en fonction de leur SITUATION PERSONNELLE.

Les règles nationales et des 31 académies sont sur notre site internet :

# http://www.siaes.com/mutations.htm

Votre affectation en tant que titulaire pour la rentrée 2014 se fera selon les étapes suivantes :

### > Novembre - Décembre 2013 : Mouvement INTER Académique :

Établissement d'une demande d'affectation dans une académie.

<u>Janvier 2014</u>: Groupe de Travail académique <u>au Rectorat d'Aix-Marseille</u>, avec l'administration rectorale et les syndicats représentatifs (dont le *SIAES*), qui vérifiera, corrigera éventuellement, et validera les demandes (vœux et barème).

<u>Mars 2014</u>: Formation Paritaire Mixte Nationale au Ministère qui affectera les stagiaires dans une académie, <u>exclusivement en fonction du barème et des vœux</u>, ou le cas échéant en extension.

### > Avril - Mai 2014 : Mouvement INTRA Académique :

Établissement d'une <u>demande d'affectation</u> dans l'académie de nomination, soit sur poste fixe en établissement, soit sur poste en Zone de remplacement (ZR).

<u>Mai 2014</u>: Groupe de Travail académique (administration rectorale + syndicats représentatifs dont le *SIAES* Aix Marseille) pour vérifier, corriger éventuellement, et valider les demandes (vœux, barèmes, priorité au titre du handicap). <u>Juin 2014</u>: Formation Paritaire Mixte Académique (administration rectorale + syndicats représentatifs dont le *SIAES* Aix Marseille) décidant des affectations dans l'académie (+ phase d'ajustement en Juillet / Août 2014 pour les **TZR**).

Les CONSEILS SYNDICAUX du *SIAES* vous seront extrêmement utiles pour <u>établir vos vœux</u> et <u>définir la stratégie</u> vous permettant d'obtenir le <u>meilleur barème possible</u> en vue de votre affectation à la rentrée 2014.

<u>C'est le BAREME, et le barème seul, en fonction des vœux exprimés et de la stratégie choisie, qui décidera de votre affectation, tant au mouvement INTER qu'au mouvement l'INTRA.</u>

Donc aucun passe-droit ou copinage possible, car tout est contrôlé par l'administration et <u>les</u> syndicats. De plus, **contrairement à ce que l'on vous dira peut-être, les syndicats ne « font » pas le mouvement. Aucun d'entre eux**. Pas plus d'ailleurs que les chefs d'établissement ou les inspecteurs.

Aussi, ne croyez pas ceux qui vous promettront « monts et merveilles » afin de soutirer une adhésion et qui affirmeront qu'ils « défendront votre demande de mutation en commission ».

Votre mutation sera uniquement fonction de votre barème et de la stratégie que vous aurez choisie (vos vœux) et ne résultera pas d'un vote des élus du personnel où la majorité l'emporterait.

En revanche, <u>choisir un syndicat joignable</u> avec des <u>responsables</u> <u>expérimentés</u> pour <u>vous conseiller individuellement</u> et <u>vous aider à faire</u> <u>des choix éclairés</u> est la garantie de mettre toutes les chances de votre côté. Le *SIAES - SIES* est ce syndicat! Il est ACADÉMIQUE et NATIONAL.



# Syndicat Indépendant Académique de l'Enseignement Secondaire Aix-Marseille

🖃 133 Rue Jaubert 13005 MARSEILLE 🕾 04 91 34 89 28 🧵 06 80 13 44 28

jean-baptiste.verneuil@wanadoo.fr http://www.siaes.com

Syndicat - national - Indépendant de l'Enseignement du Second degré http://www.sies.fr



affiliés à la Fédération Autonome de l'Education Nationale



**DEUXIÈME SYNDICAT DE L'ACADÉMIE** tous corps confondus

# LE syndicat INDÉPENDANT.

ACADÉMIQUE avec le S.1.A.E.S.

NATIONAL avec le SIES <u>FÉDÉRÉ</u> au sein de la FAEN EXPÉRIMENTÉ avec ses élu(e)s et responsables REPRÉSENTATIF par ses résultats aux élections

# Halte à la désinformation!

Un syndicat, peut-être à court d'arguments, diffuse des tableaux entretenant la confusion entre les résultats aux différents scrutins des élections professionnelles.

Le *SIAES* - FAEN, deuxième syndicat de l'académie, préfère pour sa part se consacrer pleinement à la défense collective et individuelle des collègues, diffuser régulièrement des documents présentant ses revendications et le compte-rendu du travail de ses élu(e)s avant et pendant les commissions (Groupes de Travail, CAPA, FPMA) et de leurs interventions quotidiennes au Rectorat.

Sans accorder à ce syndicat davantage d'importance que ne lui en donne sa représentativité réelle, nous sommes contraints de **rétablir la vérité concernant la représentativité syndicale de chacun afin de mettre un terme à la désinformation**. Vous trouverez ci-dessous les résultats des dernières élections professionnelles aux CAPA, commissions où est <u>intégralement gérée</u> la **carrière des professeurs Certifiés**, **des professeurs d'EPS**, **des PLP et des CPE**, et quasi intégralement gérée la **carrière des professeurs Agrégés**.

Cette même organisation laisse également entendre qu'elle serait partenaire du *SIAES - SIES* et de sa fédération, la FAEN, et vous invite à lui confier le suivi de votre dossier.

Nous vous mettons en garde contre cette désinformation indigne d'enseignants ayant pour mission de développer l'esprit critique des élèves dont ils ont la charge.

Le **SIAES** n'a <u>jamais</u> conclu d'alliance électorale ou de partenariat avec une autre organisation pour les élections académiques aux CAPA. Au niveau national (CAPN), le **SIES** a <u>pour seuls partenaires</u> les autres syndicats de sa fédération, la **FAEN**.

Ces résultats ont fait l'objet d'une publication officielle au Bulletin Académique spécial n° 248 du 21/11/2011 du Rectorat.

Scrutin d'Octobre 2011 :
Résultats académiques globaux
pour le second degré

<u>Tous corps</u> (personnels titulaires) : Agrégés, Certifiés et AE, Professeurs et CE d'EPS, PLP, CPE, PEGC, CO-Psy.

- ,,				
Syndicat	Rang	% 2011		
SNES, SNEP, SNUIPP	1 <sup>er</sup>	49,84 %		
SIAES - FAEN	2 <sup>ème</sup>	10,32 %		
CGT	3 <sup>ème</sup>	6,36 %		
SNETAA-FO	4 <sup>ème</sup>	6,25 %		
SGEN-CFDT	5 <sup>ème</sup>	6,15 %		
SUD EDUCATION	6 <sup>ème</sup>	5,81 %		
SE-UNSA	7 <sup>ème</sup>	5,35 %		
SN-FO-LC	8 <sup>ème</sup>	4,81 %		
SNALC-FGAF	9 <sup>éme</sup>	4,63 %		
SNCL	10 <sup>ème</sup>	0,24 %		
SNPCT	11 <sup>ème</sup>	0,23 %		
		-,,-		

Agrégés	% 2011	Certifiés	% 2011
SNES-FSU	56,86 %	SNES-FSU	56,17 %
SIAES	11,97 %	SIAES	12,10 %
SNALC-FGAF	11,36 %	SN-FO-LC	7,19 %
SGEN-CFDT	7,93 %	SUD	7,16 %
SUD	6,17 %	SNALC-FGAF	5,27 %
SN-FO-LC	3,20 %	SGEN-CFDT	4,87 %
SE-UNSA	2,52 %	SE-UNSA	3,90 %
		COT	2 25 0/

EPS	% 2011	
SNEP-FSU	83,14 %	
SIAES	10,47 %	
SN-FO-LC	2,47 %	
SE-UNSA	2,33 %	
SUD	1,60 %	

	PLP	% 2011
	SNETAA-FO	40,74 %
	CGT	29,40 %
	SE-UNSA	9,37 %
	SGEN-CFDT	7,94 %
	SIAES	6,58 %
•	SUD	4,46 %
	SNPCT	1,51 %

L'équipe de Commissaires Paritaires et responsables SIAES - FAEN à votre disposition

Agrégés : Nathalie BEN SAHIN REMIDI - Denis ROYNARD

Co-responsable Agrégés : Marie Françoise LABIT

<u>Certifiés</u>: Jean-Baptiste VERNEUIL - Fabienne CANONGE - Jessyca BULETE - Virginie VOIRIN VERNEUIL <u>Co-responsables Certifiés</u>: André BERNARD - Jean Paul GARCIN - Thomas LLERAS

Responsables EPS: Jean-Luc BARRAL - Christophe CORNEILLE
Responsables PLP: Eric PAOLILLO - Virginie VITALIS

# Indépendance - Autonomie - Authenticité

Fondé en 1998, le *SIAES* est aujourd'hui un acteur incontournable du paysage syndical académique. Il est reconnu par les collègues pour son indépendance politique, idéologique et financière, sa proximité, la disponibilité et la qualité des conseils prodigués par ses responsables. Il est également respecté par l'administration pour ses interventions régulières et le travail de qualité de ses commissaires paritaires en Groupe de Travail, CAPA et FPMA. Progressant élection après élection, le *SIAES* est devenu, dès les élections de 2008, le <u>deuxième syndicat de l'académie</u> tous corps confondus dans le second degré, place qu'il a largement confortée lors des élections de 2011. Le *SIAES* est à l'origine de la création du *SIES*, sa structure nationale, en 2005. Le *SIES* présente des listes aux élections nationales. *SIAES* et *SIES* sont affiliés à la FAEN (Fédération Autonome de l'Education Nationale) qui regroupe des syndicats indépendants.

Le *SIAES*, le *SIES* et la **FAEN** ne bénéficient d'aucune subvention publique ou privée. Le *SIAES* ~ *SIES* refuse les ressources publicitaires. Le fonctionnement du syndicat repose exclusivement sur les cotisations des adhérents et parfois quelques dons. Aucun local n'est mis à la disposition du *SIAES* ~ *SIES* par l'administration, la commune, le département ou la région, contrairement aux autres syndicats, fédérations et confédérations. Ce sont donc nos dirigeants qui mettent leur habitation personnelle à la disposition du syndicat. Le *SIAES* ~ *SIES* n'emploie pas de secrétaire, l'ensemble du travail syndical est réalisé par des professeurs bénévoles qui communiquent leur numéro de téléphone personnel aux adhérents.

Avec un budget académique avoisinant les 50.000 euros, le *SIAES* rivalise avec des organisations syndicales, fédérales et confédérales bénéficiant de subventions publiques colossales, de ressources publicitaires et dont le budget académique est très largement supérieur (jusqu'à plus de 12 fois le budget du *SIAES*). Les cotisations du *SIAES* sont pourtant 2 à 3 fois moins chères que celles des autres syndicats, pour un service que nous estimons au moins égal, sinon largement supérieur.

Le SIAES est toutefois dénigré par ses concurrents, qualifié de « groupuscule », de « petit syndicat », attaqué par les uns le qualifiant de « syndicat de droite » et par les autres le qualifiant de « syndicat de gauche » !!! L'indépendance idéologique inscrite dans les statuts et le règlement intérieur du SIAES impliquant pour ses dirigeants de n'exercer, sous peine de démission, aucune responsabilité que ce soit dans un parti politique ou une association assimilée dérange visiblement certains de nos concurrents politiquement marqués.

Le SIAES - SIES | FAEN ne passe pas de « deal » avec le pouvoir en place en échange de faveurs. SANS COMPROMISSION et indépendamment de la couleur politique du gouvernement, le SIAES - SIES | FAEN combat les réformes qu'il juge contraires aux intérêts de l'école républicaine et aux intérêts matériels et moraux des professeurs. Ne pas adapter ses revendications, ni adoucir ses propos, selon que la gauche ou la droite soit au pouvoir, ne pas trahir ses mandats historiques et les convictions de ses adhérents et sympathisants, c'est cela la véritable indépendance syndicale!

Le SIAES - FAEN, le syndicat qui défend votre statut, votre liberté pédagogique et la reconnaissance de vos compétences disciplinaires. Le SIAES - FAEN, le syndicat qui défend la transmission des savoirs, des savoir-faire et l'autorité des professeurs.



Notation Avancement d'échelon Promotion à la Hors Classe
Accès au corps des professeurs Agrégés par liste d'aptitude
Mutation Inter ou Intra Académique Phase d'ajustement des TZR
Demande de temps partiel Demande de Congé de Formation Professionnelle
Demande de poste adapté ou d'aménagement du poste de travail
Stagiaire Titularisation Contestation de la note administrative
Conflit avec votre hiérarchie ou des parents d'élèves
Agression Vandalisme sur votre véhicule Protection juridique du fonctionnaire

Le calendrier des commissions est téléchargeable sur siaes.com

Les COMMISSAIRES PARITAIRES et les RESPONSABLES du *SIAES ~ SIES /* FAEN sont À VOTRE DISPOSITION

pour VOUS ÉCOUTER, VOUS INFORMER, VOUS CONSEILLER, VOUS DÉFENDRE et VOUS ACCOMPAGNER DANS VOS DÉMARCHES.



**Suivez-nous sur Twitter** 

https://twitter.com/syndicat\_siaes https://twitter.com/SIES\_FAEN https://twitter.com/FAEN\_officiel **Consultez nos sites internet** 

Site académique : http://www.siaes.com
Site national : http://www.sies.fr
Site fédéral : http://www.faen.org



### Syndicat Indépendant Académique de l'Enseignement Secondaire Aix-Marseille

Syndicat - national - Indépendant de l'Enseignement du Second degré Fédération Autonome de l'Education Nationale

# Parce que nous voulons être, et rester, des professeurs, et non devenir des animateurs socio-culturels...

## Le S.I.A.E.S - SIES / FAEN, un syndicat qui veut :

- Rompre avec le conformisme pédagogique et la pensée unique.
- > Parler vrai, en bannissant langue de bois et préjugés idéologiques.
- Dénoncer les dérives des pseudo pédagogues de l'Education et les réformes qu'ils inspirent au détriment des savoirs disciplinaires.
- > Réaffirmer la primauté du savoir et de la transmission des connaissances par des spécialistes formés par l'Université.
- Dénoncer le mythe égalitariste des classes hétérogènes.
- > Proposer aux élèves des cursus différenciés avec des effectifs par classe modulés.
- Dénoncer le laxisme et la démagogie.
- > Restaurer la vraie démocratie, une nécessaire discipline, le sens de l'effort et l'élitisme républicain.

Le *S.I.A.E.S.* | *SIES* veut, en dénonçant l'avalanche de réformes dévalorisantes et nous promettant toutes la solution à l'échec scolaire :

- > Redonner à l'enseignement la qualité que la massification lui a fait perdre,
- > Séparer clairement l'enseignement des activité péri-éducatives,
- > Remettre l'École sur les rails de sa finalité :
  - la transmission du savoir qui est l'INSTRUCTION
  - l'apprentissage de la citoyenneté qui est l'EDUCATION
- > La réinstitutionnaliser dans son autorité et son indépendance, dans le cadre du service public, ce qui est la vraie LAICITE.

### Le S.I.A.E.S - SIES | FAEN, un syndicat qui combat :

- La dévalorisation financière et morale qui touche tous les personnels (perte de pouvoir d'achat, recul de l'âge de la retraite et amputation de son montant...).
- La redéfinition et la mise en cause de nos services et de nos statuts.
- Les remplacements de courte durée imposés par les chefs d'établissement.
- L'attribution d'heures supplémentaires au détriment de postes ou conduisant à multiplier les services partagés.
- La détérioration de nos conditions de travail et de vie, conséquente à des réformes empilées et à la montée des incivilités.
- La sujétion croissante aux chefs d'établissement et aux pressions des parents
- La flexibilité en marche des emplois, avec la multiplication des services partagés, pour les titulaires en poste fixe et les TZR.
- La précarisation des personnels qui en découle et le recours de plus en plus fréquent à des contractuels.

## Le S.I.A.E.S - SIES | FAEN, un syndicat qui demande :

- > Le respect de la dignité des personnels.
- Une réelle revalorisation indiciaire pour tous et le réexamen des conditions d'accès à la retraite.
- Le respect des statuts, droits et devoirs de chacun.
- Des remplacements de courte durée effectués sur la seule base du volontariat.
- Des heures supplémentaires limitées, et non utilisées pour supprimer des postes ou créer des services partagés.
- De mettre un terme à l'inflation de réunions.
- Le respect de la liberté pédagogique et un travail en équipe librement consenti.
- La suppression du passage automatique en classe supérieure et le respect des conseils de professeurs décidant en collégialité.
- La limitation des services partagés.
- La révision, pour les améliorer, des conditions d'exercice et des indemnités des TZR.
- La création de postes pourvus par concours statutaires.



## Syndicat Indépendant Académique de l'Enseignement Secondaire Aix-Marseille



### Bulletin d'adhésion

☐ Mademoiselle ☐ Madame ☐ Monsieur	Bulletin d'adhésio	ou envoyé sur simple de	le sur http://www.siaes.com emande.
NOM (en majuscules):	Noi	n de jeune fille :	
Prénom:			
Date de naissance :/ Situation	familiale:	Enfan	its:
ADRESSE:			
Commune:	Code posta	ıl <b>:</b>	••
Tél. fixe:	l. portable :		
<u>Courriel</u> :	@		
Le courriel est important pour recevoir les publications et	communiqués du S.I.A	l. <i>E.S.</i>	
Discipline:			
Corps:	☐ Classe normal	le □ Hors classe	Échelon:
□ POSTE FIXE Établissement :			
Commune :			
☐ TZR Zone de remplacement :			
Établissement de rattachement :			
Affectation à l'année :			
□ Retraité(e) □ Stagiaire □ Autre situation	on		
Cotisation de euros, réglée le//.	par 🗆 ch	èque bancaire 🛭 CC	SP .
	et l'adresser,	avec cette fiche, à l	S. CCP 12 999 99 G a trésorière : ayolle 13004 Marseille

N'hésitez pas à joindre un courrier, si nécessaire, pour tout renseignement, information, aide...

Cotisations	Classe normale		Hors
2013 / 2014	1 <sup>er</sup> au 6 <sup>ème</sup> échelon	7 <sup>ème</sup> au 11 <sup>ème</sup> échelon	classe
Chaires supérieures	echelon	112 €	
Agrégés	84 €	108 €	112 €
Certifiés, PLP, Prof. et CE d'EPS, CPE, PEGC, AE	72 €	95 €	99 €

Stagiaires : **35** € Retraités : **32** € Etudiants M1/2 : **25** € MA - Contractuels : 48 € Vacataires, Ass éduc/péda : 32 €

Il n'est jamais trop tard pour adhérer au SIAES!

### La cotisation court sur 365 jours.

En réglant votre cotisation en Février 2014, vous serez adhérent(e) jusqu'en Février 2015.

<u>Tarif couple</u>: Remise de 50% sur la cotisation la plus basse.

Mi-temps: 3/4 de la cotisation.

### Possibilité de paiement fractionné :

Envoyer 2 chèques ensemble, date d'encaissement souhaitée inscrite au verso (voire exceptionnellement 3, 4 ou 5 chèques en cas de difficultés financières). Impôts: Crédit d'impôt de 66 % du montant de la cotisation (déduction ou crédit si non imposable).

### LE CRÉDIT D'IMPÔT POUR L'ANNÉE 2014 EST DE 66 %

une cotisation de 25,00 € ne <u>vous coûte réellement</u> que 8,25 € une cotisation de 32,00 € ne <u>vous coûte réellement</u> que 10,88 € une cotisation de 35,00 € ne <u>vous coûte réellement</u> que 11,90 € une cotisation de 48,00 € ne <u>vous coûte réellement</u> que 16,32 € une cotisation de 72,00 € ne <u>vous coûte réellement</u> que 24,48 €

une cotisation de 84,00 € ne <u>vous coûte réellement</u> que 28,56 € une cotisation de 95,00 € ne <u>vous coûte réellement</u> que 32,30 € une cotisation de 99,00 € ne <u>vous coûte réellement</u> que 33,66 € une cotisation de 108,00 € ne <u>vous coûte réellement</u> que 36,72 € une cotisation de 112,00 € ne <u>vous coûte réellement</u> que 38,08 €

Recu fiscal établi dès l'adhésion enregistrée.

## A comparer avec ce que vous demandent les autres syndicats !!!

La cotisation ouvre droit aux **services du** *SIAES* (deuxième syndicat de l'académie), **du** *SIES* (syndicat national) et de la **FAEN** (fédération nationale), à l'envoi des « *Courriers ou S.I.A.E.S.* » et « *Lettres ou SIAES* », régulièrement publiés et aux numéros spéciaux (« *Spécial Mutation* », guide TZR, EPS, …).

Le SIAES - SIES / FAEN se veut enfin un syndicat PROCHE des personnels, à leur écoute et à leur disposition, à tout moment (nous communiquons nos numéros personnels aux adhérents), 7 jours sur 7 (y compris durant les vacances), de 8h00 à 20h00, par téléphone et, en permanence, par mail.